



Camping Les Genêts ☆☆☆

Aux Amis d'Ugolin - SAS
400 Avenue des Alpes
01174 GEX

☎ : 04.50.42.84.57 ☎ : 06.18.44.31.92

🌐 : <http://auxamisduugolin.com/> ✉ : auxamisduugolin@gmail.com 📱 [Facebook](#) 🌐 [Camping "Les Genêts" - GEX](#)

REGLEMENT INTERIEUR



Cher clients, tout d'abord nous tenons à vous souhaiter la bienvenue sur notre camping et à vous rappeler quelques règles afin que vous passiez d'excellentes vacances chez nous.

I. **CONDITIONS D'ADMISSION**

Pour être admis à pénétrer et/ou à s'installer sur le terrain de camping « Les Genêts », il vous faudra vous présenter au bureau d'accueil et avoir été autorisé par le responsable. Le fait de séjourner sur le terrain de camping « Les Genêts », implique que vous acceptez les dispositions du présent règlement et que vous vous engagez à vous y conformer.

II. **FORMALITES DE POLICE**

Pour séjourner au moins une nuit sur terrain de camping « Les Genêts » vous devez au préalable présenter au personnel d'accueil vos pièces d'identité et remplir les formalités exigées.

III. **INSTALLATION**

La tente, la caravane, le camping-car et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le personnel du camping « Les Genêts » lors des formalités d'enregistrement.

IV. **MODALITES DE DEPART**

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ **dès la veille** de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement restant dû de leur séjour.

V. **BUREAU D'ACCUEIL**

Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours de **8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00**

Vous trouverez au bureau tous les renseignements sur Les services du camping, Les informations sur les possibilités de ravitaillement, Les installations sportives, Les richesses touristiques des environs et diverses adresses de partenaires qui peuvent s'avérer utiles et également un accueil chaleureux, convivial et bilingue pour tous autres renseignements et/ou réclamations. A cet effet sera également mis à disposition à l'accueil un livre d'or dans lequel vous pourrez exprimer vos retours positifs ou négatifs. Toutes réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

VI. **REDEVANCE**

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif affiché et sont dues selon le nombre de nuits passées et selon les services utilisés. Usagers du camping « Les Genêts » **vous êtes invités à vous présenter au bureau d'accueil la veille de votre départ, pour en informer le personnel et s'assurer que la totalité de votre séjour à bien été réglé.** Dans le cas contraire il vous faudra régler votre solde avec l'un des moyens de paiement acceptés, lors de votre venue au bureau d'accueil.

VII. **ELECTRICITE SUR LES EMPLACEMENTS**

Les bornes électriques présentes sur le camping offre toutes 16A. Les forfaits électricités comprennent l'utilisation de 25kw/nuitée ou 150kw par semaine (6 nuitées). Lors de votre installation l'électricité sera mise en route par un membre du personnel du camping « Les Genêts » et le compteur correspondant à votre prise sera relevé. Un contrôle du compteur sera fait lors de votre départ et toute sur consommation sera calculée sur la base de 0.15€/kw supplémentaires utilisés comme indiqué dans notre grille tarifaire.

VIII. **AFFICHAGE**

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping, aux sanitaires et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client dès leur arrivée. La catégorie de classement avec la mention tourisme et le nombre d'emplacements tourisme sont affichés. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

IX. **CALME ET RESPECT DU VOISINAGE**

Tous visiteurs sont priés d'avoir quitté le camping pour 22h00 ou de s'acquitter de la redevance correspondante sur notre grille tarifaire.

Vous êtes instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner vos voisins après 23 h.

Par civisme et respect de l'autre, nous vous demandons à toute heure, de faire le maximum pour permettre à vos voisins de passer les vacances calmes et reposantes comme vous le souhaitez vous-même. Vos appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de vos portières et coffres doivent également être aussi discrètes que possible. Les chiens et autres animaux acceptés à séjourner avec vous, **ne doivent jamais être laissés en liberté** pendant leur séjour sur le camping. Vous ne devez jamais non plus les laisser seuls même en votre absence, car vous en êtes civilement responsable. **Toutes les besoins se font à l'extérieur de l'enceinte du camping et tout accident doit-être ramassés et évacué dans une poubelle d'ordure ménagère.**

X. **VISITEURS**

TOUTE PERSONNE ETRANGERE AU CAMPING DEVRA AVANT SON ENTREE SUR CELUI-CI PASSER SE PRESENTER A L'ACCUEIL ET Y REMETTRE SA PIECE D'IDENTITE. Après y avoir été autorisé par le personnel du camping « Les Genêts » et s'être acquitté de la redevance comme indiquée sur notre grille tarifaire, **vos visiteurs peuvent être admis dans le camping sous votre responsabilité.** Leur véhicule devra rester sur le parking d'entrée du camping et **leurs animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du camping.**

S'ils sont encore sur le camping après 22h00 il sera considéré qu'ils passer la nuit sur le camping et devront régler leur redevance auprès du bureau d'accueil selon le tarif indiqué sur notre grille tarifaire.

XI. **ANIMAUX DOMESTIQUES**

Deux animaux maximum par emplacement et par location SAUF DANS LES TIPIS OÙ ILS SONT INTERDITS. La présentation du carnet à jour de vaccination, le tatouage et le port du collier et **la tenue en laisse sont obligatoires à tout moment pour tout animal domestique sous peine d'expulsion immédiate. Aucun animal ne doit être laissé seul dans une location ou sur un emplacement. Le bloc sanitaire est strictement interdit aux animaux domestiques.** La présence permanente d'un membre de la famille est obligatoire à proximité de l'animal, **les besoins se font à l'extérieur de l'enceinte du camping et tout accident doit-être ramassé et évacué dans une poubelle d'ordure ménagère. Les emplacements et les lieux communs de jeux (aire de jeux, terrain de volley, espace d'animation...) NE SONT PAS DES LIEUX DE PROMENADE DES CHIENS il vous sera donc nécessaire de sortir du camping pour les besoins journaliers de votre compagnons** sous peine d'expulsion pour non-respect de cette condition.

Les animaux bruyants ou agressifs ainsi que les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis à l'intérieur du camping. La direction se réserve le droit d'exclure le ou les propriétaires des animaux dont le comportement aurait ou pourrait causer une gêne ou un danger pour autrui. Dans ce cas aucun remboursement ne pourrait être exigé. **Les dégradations faites par un animal sont à la charge de son propriétaire ou de son accompagnateur.**

AUCUN ANIMAL DOMESTIQUE DE VOS VISITEURS NE SERA ADMIS SUR LE CAMPING.

